

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE EXTRAORDINAIRE
Article 152 du Code Municipal du Québec

CANADA
Province de Québec

Municipalité de Montebello

À : Nicole Laflamme, Pierre Bertrand, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau, Jésabelle Dicaire

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 152 du Code municipal de Québec, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire;

Par la présente donné qu'une séance extraordinaire du Conseil de cette Municipalité est convoquée par madame Véronic Minot, greffière adjointe, pour être tenue au 550, rue Notre-Dame, Montebello, QC, J0V 1L0, à **18 h 30, le 10 octobre 2023** et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants:

1. Demande d'autorisation numéro 2023-0126 pour la propriété ayant comme numéro de lot le 5361569, située dans la zone villégiature 5-V, afin de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01
2. Demande d'autorisation numéro 2023-0171 pour la propriété sise au 687A, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362097 afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01
3. Demande d'autorisation numéro 2023-0174 pour la propriété sise au 687A, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5362097 afin de permettre l'installation de deux nouvelles enseignes sur le mur avant, en façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01
4. Demande d'autorisation numéro 2023-0130 pour la propriété sise au 509, rue Notre-Dame, dont le numéro de lot est le 5361837 afin de permettre une transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

Signification de l'avis de convocation

Je soussignée, Véronic Minot, greffière adjointe de la Municipalité de Montebello, certifie par la présente que l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023 a été signifié à chacun des membres du Conseil municipal le 6 octobre 2023, et ce, conformément au Code municipal.

Je donne ce certificat, le 6 octobre 2023



Véronic Minot
Greffière adjointe